

# PROCÈS VERBAUX

SAISON 2023-2024



## JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°28 - publié le 21 février 2024





# COMMISSION D'APPEL REGLEMENTAIRE

## PROCÈS-VERBAL N°05

### DECISION

**Présidence** : Pierre FAURIE.

**Présents** : Mme COURTIAL, MM. BERTRAND, COQUELLE, CROTTE, DAUX, EXBRAYAT, GIRON et KERDO.

**Absent excusé** : M. EXBRAYAT.

**R 2324- 01 FC ROCHEGUDE interjetant appel d'une décision de la Commission des Règlements.**

*Match concerné* : Championnat Seniors D3, poule D,  
FC ROCHEGUDE 1 - OLYMPIQUE CENTRE ARDECHE 2 du 10/12/2023

**Le 12 février 2024, la Commission ayant pris connaissance de l'appel du FC ROCHEGUDE pour le dire recevable en la forme,**

***après le rappel des faits et de la décision objet du présent recours, ont été entendus***

**DU FC ROCHEGUDE**

M. Fabien CATALANO,

M. Ludovic RICHARD,

M. Joffrey SARRAIRE

Me Cindy COLLOCA, avocate au Barreau de Carpentras.

M. J. M. PION représentant le Président de la Commission des Règlements.

**Absents excusés** :

Mme Emilie BENICOURT WOJCIECHOW et M. Anthony MARTINS de l'OLYMPIQUE CENTRE ARDECHE.

En sa séance du 16 janvier 2024 (PV n°14 publié le 17 du même mois), à la suite de l'exercice de son droit d'évocation, la Commission des Règlements a sanctionné l'équipe première du FC ROCHEGUDE par la perte du match du 10/12/2023 contre la réserve de l'OCA, pour avoir aligné un joueur suspendu, Samuel MURET. La perte du match par pénalité s'accompagne d'un retrait de deux points au classement de la poule du championnat.

Le 23 janvier le club sanctionné a interjeté appel de cette décision.

Ouvrant les débats, Me COLLOCA reprend et développe l'argumentaire présenté dans ses conclusions écrites transmises à la Commission le 11 février courant. Elle fait valoir ainsi une irrégularité dans la notification de la sanction infligée par la Commission de Discipline du Grand Vaucluse qui serait de nature à entrainer sa nullité. Elle invoque également la date d'effet qui ne serait pas conforme aux dispositions du règlement disciplinaire et revêtirait un caractère rétroactif que censurerait une jurisprudence du Conseil d'Etat. Elle souligne enfin la bonne foi du club de ROCHEGUDE et sollicite à titre subsidiaire un examen gracieux en vue d'obtenir une remise de peine.





Des pièces du dossier et des informations complémentaires recueillies lors de l'audition des parties il ressort :

que le 28 novembre 2023 la Commission de Discipline du Grand Vaucluse a sanctionné Samuel MURET de 5 matches fermes de suspension et 4 autres assortis du sursis, avec effet au lundi 4 décembre, en conformité avec l'article 4.5 du Règlement Disciplinaire de la FFF ;

que cette décision a notamment été notifiée au FC ROCHGUDE par notifoot, logiciel permettant de s'assurer que les documents transmis sont effectivement parvenus à leur destinataire ;

qu'en effet la notification de la sanction a été régulièrement délivrée au FC ROCHEGUDE le 8 décembre à 14h09 ainsi que la capture d'écran figurant au dossier en apporte la preuve ;

qu'au demeurant l'arrêt du CE du 3 novembre 1978 invoqué s'analyse en une décision de circonstance sur les conséquences pour une publication périodique, en l'occurrence un journal de courses hippiques, du retrait de son n° à la CPPAP, qu'il n'est pas transposable à la notification de l'espèce ;

que Samuel MURET suspendu ne pouvait donc jouer les matches suivants la date du 4 décembre jusqu'à ce qu'il ait purgé sa suspension ;

qu'il est regrettable que celui-ci n'ait pas informé son nouveau club de la procédure disciplinaire dont il était l'objet et des risques de suspension qu'il encourrait de ce fait, qu'il l'ait ainsi privé d'un clignotant d'alerte sur sa situation pour le match du 10 décembre ;

que son silence ne saurait constituer une quelconque excuse pour le FC ROCHGUDE l'exonérant de la consultation de sa boîte mail ;

que certes la décision de la Commission de Discipline a fait l'objet d'un appel de la part de l'AVS CAMARET l'ancien club sous le maillot duquel Samuel MURET évoluait au moment des faits à l'origine de la procédure disciplinaire ;

qu'un tel recours n'est pas suspensif conformément aux dispositions de l'article 3.4.1.1 du Règlement Disciplinaire de la Fédération de Football ;

que la Commission d'Appel a sensiblement allégé la peine infligée en première instance mais a maintenu la suspension d'un match « à compter du 4/12/2023 », confirmant ainsi la date d'effet initiale ;

que sous le coup d'une suspension Samuel MURET ne pouvait participer à la première rencontre officielle suivant cette date ;

que cette rencontre était celle du 10 décembre 2023 opposant les équipes du FC ROCHEGUDE et de l'OCA ;

que faute pour le FC ROCHEGUDE d'avoir interjeté appel dans le délai de 7 jours prévu à cet effet, il n'est plus recevable maintenant, dans le cadre d'un litige relevant du domaine règlementaire, à contester cette décision devenue définitive qui lui est opposable.

que la Commission des Règlements a justement fait usage du droit d'évocation qu'elle tient de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF;

que le FC ROCHEGUDE encourt les sanctions prévues par les articles 16.1 et 99.2 dernier alinéa des Règlements Sportifs du DDAF, applicables aux équipes ayant aligné un joueur suspendu ;

**A titre subsidiaire sur le plan gracieux**, il est fait observer que les règlements sportifs et les règles qu'ils fixent, sont d'application stricte, qu'ils s'imposent à tous les acteurs du football tenus à leur rigoureux





respect, que le District ne peut y déroger sans y être autorisé par une disposition expresse spécialement conçue à cet effet, qu'il en va de la régularité et du bon déroulement du championnat dont le District a la charge et la responsabilité ainsi que de l'équité sportive qui doit l'accompagner.

Ainsi toute mesure au bénéfice du FC ROCHEGUDE qui aurait pour effet de le soustraire, en tout ou partie, à une règle sportive au respect de laquelle tout autre compétiteur est astreint, contreviendrait, en méconnaissance des textes, à ce principe fondamental et introduirait forcément une rupture dans l'égalité de traitement due aux clubs.

Toutefois à titre tout à fait exceptionnel, afin de tenir compte du contexte particulier du dossier tenant à la conjonction de plusieurs éléments spécifiques : chronologie des faits, mise en œuvre de décisions prises par les instances disciplinaires d'un district voisin appartenant à une autre ligue, usages qui leur sont propres, silence gardé par le joueur impliqué nouvellement muté, la Commission admet de donner suite à la demande en remise financière sollicitée par le Club en ramenant l'amende encourue à 50,00 euros, peine de principe.

***Par ces motifs la Commission d'Appel confirme en tous ses points la décision prise par la Commission des Règlements au plan sportif.***

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION

LE VICE PRESIDENT

P. FAURIE

J. KERDO

*La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel Réglementaire de la Ligue, dans un délai de 7 jours calendaires à compter du lendemain du jour de sa publication, conformément aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.*

Frais d'audition juridique :

FC ROCHEGUDE: 74,00 euros.

Frais administratifs liés à l'audition :

FC ROCHEGUDE : 42,30 euros.





# COMMISSION DES RÈGLEMENTS

## PROCÈS-VERBAL N°18

REUNION DU 20/02/2024

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : Marie-Noëlle FLANDIN , Jean Marie PION.

e-mail: [reglements@drome-ardeche.fff.fr](mailto:reglements@drome-ardeche.fff.fr)

### INFORMATIONS

- **Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.**

### DOSSIER n° 45

Match n° 27806028, AS CORNAS 2 / FC Bourg les Valence 2 , U 15 D5, poule C du 11/02/2024

1) Réserve technique posée par l'éducateur de l'équipe de l'AS Cornas

Considérant que les réserves visant les questions techniques doivent pour être valables :

- Être formulées par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu.

Considérant que la réserve technique posée par l'éducateur de l'AS Cornas, en date du 11/02/2024, **est irrecevable en la forme, cette dernière n'étant pas considérée comme une réserve d'avant match.**

2) Considérant que la Commission des règlements a pris connaissance de la confirmation de la réserve de l'AS Cornas, formulée par courrier électronique en date du 12/02/2024 ; que la Commission décide de la traiter mais en tant que réclamation d'après-match.

3) Considérant qu'après vérification de la dernière feuille de match Championnat U15 D1 Us Montélimar 1 / Fc Bourg les Valence 1 du 04/02/2024, il ressort que 3 joueurs ont participé à la rencontre de référence :

- NAJARIAN Sevane licence n° 2547866224
- EL GANA Halim licence n° 9603897754
- CHANUT Brian licence n° 9602823679

En conséquence la commission donne match perdu par pénalité à Fc Bourg les Valence.

En application des articles 16 des Règlements du District :

- **AS Cornas 2 : 1 point, 3 buts (résultat inchangé)**
- **Fc Bourg les Valence : - (moins) 1 point, 0 but (match perdu)**

- Le compte Fc Valence sera débité de **37,00 €** pour frais de dossier.

Le président des Règlements  
Laurent JULIEN

Le secrétaire  
Jean Marie PION





# COMMISSION FÉMININE

## PROCÈS-VERBAL N°15

Réunion du 19 février 2024

### I. COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN.

Responsable des compétitions jeunes et séniors F et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Elodie LAFFORGUE, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

### II. CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

#### Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double surclassement et 3 joueuses U17 avec double surclassement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

Match n° 27820239 en D2 opposant Val d'Ay à St Marcel **est reporté au dimanche 24 mars à 10h.**

Match n° 27820297 opposant Chateauneuf du Rhône à 2 Vallons **est reporté au dimanche 24 mars à 10h.**

### III. CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

#### Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double surclassement et 3 joueuses U17 avec double surclassement. Le dossier de surclassement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.





Match n° 27820148 opposant Mélas Le Teil à L'entente Chateauneuf de Galaure **est reporté au dimanche 24 mars à 10h.**

Match n° 27820177 opposant AS Donatienne à Beaumontéleger **est reporté au dimanche 24 mars à 10h.**

Match n° 27820178 opposant Bourg St Andéol à Baix **est reporté au dimanche 24 mars à 10h.**

Match n° 27820149 opposant St Priest 07 à ACE **est reporté au dimanche 24 mars à 10h.**

Match n° 27820179 opposant Bas Vivarais à Valensolles **est reporté au dimanche 24 mars à 10h.**

#### IV. CHAMPIONNAT U13 F

##### Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13, les U12, les U11 et 3 U10.

Ballon taille 4,2 mi-temps de 30 min.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 13h30.

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 12h30 à 15h00.

#### V. CHAMPIONNAT U15 F

##### Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15, U14, U13 et 3 U12.

Ballon taille 5,2 mi-temps de 35 min.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h00.

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00.

Match n° 27819980 opposant US Montélimar à Salaise Rhodia **est reporté au 18 février à 10h.**

Match n° 27819979 opposant FC540 à St Marcel **est reporté au 18 février à 10h.**

Match n° 27819982 opposant Rhône Crussol à Joyeuse St Paul **est reporté au 18 février à 10h**

Match n° 27820038 opposant Montmeyran à Nord Drôme **est reporté au 25 février à 10h**





## VI. CHAMPIONNAT U18 F

### Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18F, U17F, U16F en nombre illimité et les U15F dans la limite de 3 maximum.

Ballon taille 5,2 mi-temps de 40 min.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche matin 10h.

Pratique à 11 : Match n° 27261047 opposant Joyeuse à Cornas **est reporté exceptionnellement au 25 février 2024 à 10h30**

Match n° 27261045 opposant Rhône Crussol à Ent Meysse/UMS **est reporté au 25 février 2024 à 10h**

### RAPPEL

**En cas de demande de modification moins de 12 jours avant la rencontre, la demande doit être adressée à la commission féminine par mail. Les clubs ne contactent pas l'arbitre, c'est la commission qui s'en charge et qui validera ou pas la demande.**

## VII. COUPES DEPARTEMENTALES DESTIA CAMOU WOLF ET DRESHER TARDY

### Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Horaire officiel des rencontres : le dimanche matin 10h

**1ère journée : 28 janvier 2024.**

**2ème journée de la Destia Camou Wolf et 1ère journée de la Dresher Tardy : 18 février 2024.**

**¼ finale des coupes Destia Camou Wolf et Dresher Tardy : 28 avril 2024.**

**Les tirages des coupes départementales se feront le jeudi 14 mars à 19h (à confirmer) au stade de La Voulte (à confirmer).**





## VIII. FOOT LOISIRS SENIORS F – LES RENCONTRES

### Responsable

Elodie LAFFORGUE – 06.86.50.44.08

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Nous sommes dans l'attente de la validation des licences loisirs pour les clubs engagés. Le calendrier devrait être fait le jeudi 1<sup>er</sup> février.

## IX. INFORMATIONS AUX CLUBS

**Nous vous rappelons que l'utilisation de la fmi est obligatoire** (prevoir cependant une feuille de match papier en cas de non-fonctionnement de la fmi)

Encore trop de feuilles de match papier. Merci de faire le nécessaire afin que la tablette fonctionne (accés, mise à jour ....)

**Eric THIVOLLE est à votre disposition si besoin au 06-13-86-01-14.**

A compter du 01 décembre nous amenderons les clubs.

Nous vous rappelons que du vendredi à midi jusqu'au dimanche soir, toutes les demandes de modifications, **les arrêtés ou autres sont à envoyés à la personne de permanence** et non aux commissions. Ses coordonnées se trouvent sur le site du district dans la rubrique **permanence sportive**. Il y a aussi une personne de permanence pour les arbitres.

**Merci de bien vouloir noter dès maintenant les dates des journées événementielles Féminines 13 avril et 1<sup>er</sup> juin. Toutes les informations seront en ligne dans les délais nécessaires.**

**Nous vous rappelons que le port du voile sur les terrains est strictement interdit.  
L'information en ce sens a largement été faite.**





# COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

## PROCÈS-VERBAL N°24

Réunion électronique du 19/02/2024

**Présents :** MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

### UTILISATION APPLICATION FMI

Nous rappelons que l'utilisation de la FMI revêt un caractère obligatoire (article 76 des Règlements Sportifs du District). A défaut, en cas d'utilisation d'une feuille papier celle-ci doit être transmises sous un délai de 12 heures par mail (article 75 des Règlements Sportifs du District).

### Pour rappel :

- Absence FMI : 26,30 €.

- Non-retour de la feuille de match dans les délais : 16,00 €.

### HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

**Horaire Légal** : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

**Horaire Autorisé** : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

**Horaire négocié** : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.





### **Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :**

**Période Verte** : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange** : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge** : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

### **DELAI REPONSE ACCORD CLUB SOLLICITES (Au plus tard J-13) :**

L'application de gestion des rencontres génère une non-homologation automatique lorsque l'accord du club sollicité intervient trop tardivement. A titre d'exemple pour une rencontre initialement programmée le dimanche 03/12/2023 et souhaitée le samedi 02/12/2023, l'accord doit être affiché au plus tard le lundi 20/11/2023.

## **TOURNOIS**

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Rappel** : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.

### **Tournois autorisés :**

CHATEAUNEUF SUR ISERE :

- U8 le 19 Mai 2024,
- U11 le 18 Mai 2024.
- U13 le 18 Mai 2024.

## **U7**

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **PHASE PRINTEMPS :**





**Les calendriers de la phase printemps ont dû être modifiés pour donner suite aux demandes de certains clubs, merci de les regarder avant le prochain plateau le samedi 9 mars à 10h00.**

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boîte officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

Prochains plateaux : Samedi 09 Mars 2024 à 10h00.

## U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### PHASE PRINTEMPS :

**Les calendriers de la phase printemps ont dû être modifiés pour donner suite aux demandes de certains clubs, merci de les regarder avant le prochain plateau le samedi 9 mars à 13h30.**

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boîte officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

NOTA : Lorsqu'un club est dans l'incapacité d'être support d'un plateau, alors il s'organisera pour trouver un terrain de repli parmi les clubs participants attendus. La Commission des Jeunes du District sera informée du changement.

Prochains plateaux : Samedi 09 Mars 2024 à 13h30.

## U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

### Calendriers Phase Printemps :

Les calendriers de la phase Printemps sont en ligne.





Prochains plateaux : Samedi 09 Mars 2024.

### U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

#### **PITCH U13 :**

- La finale départementale se déroulera le 06 Avril 2024 à PORTES les VALENCE.
- Le tirage au sort des premières rencontres sera effectué le Jeudi 14 Mars à la Salle des Fêtes de LA VOULTE.

### U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

#### **Coupe Gilbert PESTRE :**

**03/03/2024** : Matches en retard 1/8èmes

Rencontres comptant pour les 1/8èmes de finales :

Date	Recevant	Visiteur
03/03/2024	PONT LA ROCHE	AS DOLON
03/03/2024	ATHL FOOT CEVENNES	ENT AS SUD ARDECHE ST DIDIER 3

Les ¼ de finales sont programmés le 14 Avril 2024. Le tirage sera effectué le Jeudi 14 Mars à la Salle des Fêtes de LA VOULTE.

#### **Programmation des rencontres de championnat en retard :**

##### **U15 D1 :**

- J11 : US VALLE JABRON FCV 1 – OL SALAISE RHODIA le 02/03/2024,
- J11 : FC BOURG LES VALENCE – GFHT le 02/03/2024,
- J11 : PIERRELATTE -LIVRON le 03/03/2024,
- J11 : US VAL D'AY – AS CHAVANAY le 03/03/2024.

##### **U15 D2 :**

###### Poule A :

- J11 : FC CHATUZANGE GOUBET – US MOURS 2 le 03/03/2024,

###### Poule B :

- J7 : US DROME PROVENCE – FC RHONE VALLEES le 03/03/2024,
- J11 : ES BEAUMONTELEGER – FC EYRIEUX EMBROYE le 03/03/2024.





### **U15 D3 :**

#### Poule A :

- J2 : FC BREN – AS DOLON le 31/03/2024, (susceptible d’être aménagée en fonction des résultats de la coupe Gilbert PESTRE).

#### Poule B :

- J2 : FC VALLON -ES CHOMERAC le 02/03/2024,
- J2 : RHONE CRUSSOL 3 – ACE FC le 03/03/2024,
- J2 : FC TRICASTIN – OL RUOMS le 03/03/2024.

### **U15 D4 :**

#### Poule A :

- J2 : FC HAUTERIVES – OL SALAISE RHODIA 3 le 28/02/2024,
- J2 : FC PEAGEOIS – ES BASSES COLLINES le 02/03/2024.

#### Poule B :

- J2 : US VALLE JABRON FCV 2 -US ANCONE le 02/03/2024,
- J2 : US BAS VIVARAIS – AS PIERRELATTE le 03/03/2024,
- J2 : ENT AS SUD ARDECHE ST DIDIER 4– FC EYRIEUX EMBROYE 2 le 03/03/2024.

### **U15 D5 :**

#### Poule A :

- J2 : ENT HAUTES VALLEES – VALLIS AUREA 2 le 02/03/2024,

#### Poule C :

- J2 : ENT BASSES COLLINES 2 -US MONTMEYRAN le 03/03/2024,

#### Poule D :

- J2 : ES BEAUMONTELEGER -AS VERNOUX le 02/03/2024,
- J2 : ACE FC 2 – US BEAUFORT le 03/03/2024,

#### Poule E :

- J2 : FA LE TEIL MELAS -JEUNES VINEZAC le 02/03/2024,
- J2 : BG ST ANDEOL SC – ES CHOMERAC 2 le 03/03/2024,
- J2 : OL CENTRE ARDECHE 2 -FC BAUME MONTSEGUR le 03/03/2024,
- J2 : JS LIVRON 2 – US VALLE JABRON FCV 3 le 03/03/2024,

#### Poule F :

- J2 : US ST JUST ST MARCEL – USP HAUTES CEVENNES le 03/03/2024,
- J2 : US VALS – FC MONTELIMAR 2 le 03/03/2024,
- J2 : OL SAINT MONTAN – ATHLETIC FOOT CEVENNES le 31/03/2024 (susceptible d’être aménagée en fonction des résultats de la coupe Gilbert PESTRE).

## **U17**

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 15h00.

### **COUPE VIVIER-BOUDRIER :**

Compte tenu des divers reports enregistrés, le calendrier s’établit comme suit :

**02/03/2024 :** Matches en retard 1/8èmes





Rencontres comptant pour les 1/8èmes de finales :

Date	Recevant	Visiteur
02/03/2024	Ent VALLEE JABRON VALDAINE	AS CORNAS
02/03/2024	FC MONTELIMAR	JS LIVRON
02/03/2024	ES BOULIEU	RHONE CRUSSOL FOOT 07 3
02/03/2024	US MOURS 2	RHONE CRUSSOL FOOT 07 2
02/03/2024	AS St MARCEL VALENCE	ENT BERG HELVIE RUOMS
02/03/2024	US MONTELIMAR	VALLIS AUREA FOOT

Les ¼ de finales sont programmés le 13 Avril 2024. Le tirage sera effectué le Jeudi 14 Mars à la Salle des Fêtes de LA VOULTE.

Programmation des rencontres de championnat en retard :

**En U17 D1 :**

NOTA : programmation susceptible d'être aménagée en fonction des résultats de la coupe VIVIER-BOUDRIER.

- US DAVEZIEUX / FC RHONE VALLEE est reportée au 02/03/24,
- FC ANNONAY 1 / US DAVEZIEUX VIDALON 2 est reportée au 30/03/24,
- RHONE-CRUSSOL FOOT 07 2 / ES BOULIEU-BOURG est reportée au 30/03/24,
- ANNONAY FC 1 / BOULIEU BOURG est reportée au 13/04/24,
- US MONTELIMAR 1 / RHONE-CRUSSOL FOOT 07 est programmé au 13/04/24,
- VALLIS AUREAU FOOT 1 / US MONTELIMAR 1 est programmé au 27/04/24,
- US MONTELIMAR 1 / VALLIS AUREAU FOOT 1 est programmé au 01/05/24.

**En U17 D2 :**

NOTA : programmation susceptible d'être aménagée en fonction des résultats de la coupe VIVIER-BOUDRIER.

*Poule A :*

- FC HAUTERIVES / FC MUZOLAIS 1 est reportée au 02/03/24,
- Ent BASSES COLLINES / Ent FCLS-ESSSV est reportée au 02/03/24,
- AS CORNAS / U.S VAL D'AY est reportée au 30/03/24.

*Poule B :*

- OL CENTRE ARDECHE / ASF PIERRELATTE est reportée au 02/03/24,
- AS ST MARCELLOISE 1 / AS SUD ARDECHE F 2 est reportée au 30/03/24,
- ASF PIERRELATTE / OL CENTRE ARDECHE est reportée au 30/03/24,
- AS ST MARCELLOISE 1 / FC EYRIEUX EMB est reportée au 13/04/24,
- US VAL JAB -FCV 1 / AV S SUD ARDECHE FOOT 2 est reportée au 13/04/24,
- FC EYRIEUX EMBROYE / AS ST MARCELLOISE 1 est reportée au 27/04/24.



### **En U17 D3 :**

**NOTA :** programmation susceptible d'être aménagée en fonction des résultats de la coupe VIVIER-BOUDRIER.

*Poule A :*

- FC RAMBERTOIS / FC HERMITAGE est reportée au 02/03/24,
- JOYEUSE S. ST PAUL 1 / Ent HAUTES VALLEES 1 est reportée au 02/03/24.

*Poule B :*

- U.S MONTMEYRAN / MONTELIER US est reportée au 02/03/24,
- CHATUZANGE LE GOUBET / US PORTES HTES CEVENNES est reportée au 30/03/24,
- US DROME PROVENCE / E.S. BEAUMONTELEGER est reportée au 13/04/24.

### **En U17 D4 :**

**NOTA :** programmation susceptible d'être aménagée en fonction des résultats de la coupe VIVIER-BOUDRIER.

*Poule C :*

- FC VALLON PONT D'ARC / F.A MELAS LE TEIL est reportée au 02/03/24.

*Poule D :*

- US VAL JAB-FCV 2 / FC SAUZET 1 est reportée au 02/03/24,
- ASF PIERRELATTE 2 / JS LIVRON 2 est reportée au 02/03/24,
- FC ROCHEGUDIEN / US BAS VIVARAIS est reportée au 02/03/24.

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U17 et U20, les modifications d'horaires sont autorisées. Toutes rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

## **U20**

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 15h00.

### **En U20 D1 :**

- ENT VAL JABRON – FCV / U. MONTELMAR S. est reportée au 30/03/24,
- FC RHONE CRUSSOL 07 / ES BOULIEU LES ANNONAY est reportée au 30/03/24,
- US MONTELMAR / ASF PIERRELATTE 1 est reportée au 27/04/24,
- US MONTELMAR / CHAVANAY est reportée au 18/05/24.

### **En U20 D2 :**

- US PORTES HAUTES CEVENNES / Ent. S CHOMERAC est reportée au 30/03/24.





Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U17 et U20, les modifications d'horaires sont autorisées. Toutes rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.





# COMMISSION DES ARBITRES

## PROCÈS-VERBAL N° 26

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 24 & 25/02/2024

**BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43)**. Merci de contacter la personne de permanence à partir du samedi matin

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

ENCADREMENT TECHNIQUE DES EQUIPES SENIORS ET JEUNES

- Depuis le début de la saison, il a été constaté à plusieurs reprises que certains arbitres adultes et/ou jeunes n'appliquaient pas les directives relatives à l'encadrement des équipes par les éducateurs diplômés.
- La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que cette réglementation est toujours en vigueur pour la saison sportive 2023/2024.

Les équipes concernées sont :

Seniors D1 et D2

U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »

De ce fait, nous demandons à tous les arbitres adultes et jeunes qui officient dans ces catégories, de veiller **au pointage des éducateurs diplômés ou non** en respectant scrupuleusement les 2 points indiqués ci-dessous :

**Faire preuve de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche. Après vérification, inscrire sur la FMI dans la rubrique « règlements locaux » : vérification effectuée et présence des éducateurs.**

**L'éducateur mentionné sur la FMI doit être présent.**

**L'attention des arbitres concernés est plus que jamais appeler sur le respect de ces mesures étant précisé que l'éducateur mentionné sur la FMI doit être présent :**

- Lors de la réunion d'avant match
- Lors de la rencontre sur le banc de touche
- Lors de la signature de la feuille de match

FORMATION CONTINUE DES JEUNES ARBITRES (1er RAPPEL)

Suite à la première matinée de formation qui s'est déroulée le samedi 3 février 2024 à DAVEZIEUX, La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que les 2 autres matinées de formation en direction des jeunes arbitres qui officient dans les catégories U15, U17 et/ou U20 auront lieu le :





- Samedi 2 mars 2024, de 8h30 à 13h00 au stade de CHARMES SUR RHONE.
- Samedi 30 mars 2024, de 8h30 à 13h00 au stade de PIERRELATTE.

Les jeunes arbitres concernés doivent prendre toutes leurs dispositions pour assister à l'intégralité de l'une des 2 réunions de formation proposées.

A défaut, il serait fait une application stricte du règlement intérieur.

Ordre du jour de la matinée de formation :

- Atelier physique
- Point technique et administratif
- QCM sur les lois du jeu
- Clôture de la matinée de formation

Pour information, les jeunes arbitres formés au cours de cette saison sportive 2023/2024 ne sont pas concernés.

Prévoir le matériel prise de note, son sac d'arbitrage avec une tenue sportive (sifflet, short, chaussettes, maillot, chaussures de Football à crampons non vissés) ainsi que le nécessaire de toilette.

Cet avis tient lieu de convocation.

NOM	PRENOM	Catégorie arbitre
AGOSTINO	ANGELO	District JAD
AJJANI	ACHRAF	District JAD
AROUI	ILIES	District JAD
AZIAGNON	MARC ELIE	District JAD
BENLABIED	YONI	District JAD
BILLON	JULES	District JAD
BOUKHARI	BILAL	District JAD
BOUSHABA	AMIR	District JAD
BOUSHABA	JASMINE	District JAD
BUFFAT-NURY	HAYDEN	District JAD
CAUL	NATHAN	District JAD
CELLIER	TAO	District JAD
CHABERT	MATHEO	District JAD



CHAMBON	MAEL	District JAD
DEHBOUH	NAIM	District JAD
DUCOL	CLEMENT	District JAD
DUHAMEL	DAMIEN	District JAD
DURAND	GOHAN	District JAD
EYRAUT	RAPHAEL	District JAD
FARDADIS	NAWFAL	District JAD
FOUREL	OLWENN	District JAD
FOURNIER	THIBAUT	District JAD
FRAISSE	SACHA	District JAD
FREYDIER	LOAN	District JAD
GAYET	CHARLIE	District JAD
GRADEK	NOAH	District JAD
GUERLAIN	ETHAN	District JAD
HAFSOUNI	NESSIM	District JAD
HERMANTIER	MAXENCE	District JAD
LAURENT	HUGO	District JAD
LEXPERT	XAVIER	District JAD
MADACI	DEHLIA	District JAD
MAILLARD	NICOLAS	District JAD
MARESTIN	PIERRE	District JAD
MERCIER	JADE	District JAD
MICHEL	MATHIS	District JAD
MZOUGH	MOHAMED	District JAD
NAJIM	YOUNESS	District JAD



OCHIER GUSTIN	MATHIS	District JAD
PHILIBERT	THOMAS	District JAD
QUINQUETON	THEO	District JAD
REVOL	BENJAMIN	District JAD
ROSIENSKI	EVANN	District JAD
SAGE	ARTHUR	District JAD
VERRECCHIA	ESTEBAN	District JAD
VIVIER	JULIE	District JAD
ZEKRI	KACI	District JAD

## FORMATION ELITE

Suite aux différentes candidatures, la Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que la soirée de présentation relative à la formation Ligue aura lieu **le vendredi 15 mars 2024 à 19 h00 au siège du District Drôme-Ardèche de Football.**

Vous trouverez ci-dessous la liste des arbitres retenus pour cette soirée de présentation :

- BADAD Amine (JAD)
- DUBOIS Michael (Arbitre-assistant - Seniors)
- GALOYAN Arthur (Arbitre-assistant - Seniors)
- HAVARD Clément (Arbitre seniors D2)
- MANGIN FRAPPA Louis (JAD)
- MARESTIN Pierre (JAD)
- PHILIBERT Thomas (JAD)
- VALLON Alexis (JAD)

### Programme :

Accueil à 19h00

Début de la soirée de formation à 19h15

Présentation de la formation Théorique (critères LAURA, épreuves théoriques, examens pratiques...)

Méthodologie relative aux épreuves écrites (questionnaire, rapport vidéo)

Questionnaire « test »

Fin de la soirée de formation à 22h30





Les arbitres concernés doivent prendre toutes leurs dispositions pour assister à l'intégralité de cette soirée de formation et se munir du matériel prise de note.

Cet avis tient lieu de convocation.

PLATEAUX FUTSAL

DESIGNATIONS ARBITRES et DELEGUES

## FINALES du Samedi 24 Février 2024

U 13 – U 15 et U 17 Garçons & U 15 et U 18 Filles

(Présence à 08 h 45 - Fin vers 16 h 00)

Lieu du Plateau	Arbitre : 1	Arbitre : 2	Délégué Officiel	Observations
BOURG DE PEAGE (Gymnase 1 complexe Vercors après Géant Casino venant de Valence)	GELIBERT Jean -Christophe	CAUL Nathan	POMMIER Michel + Membres de la Commission des jeunes	
Lieu du Plateau	Arbitre : 1	Arbitre : 2	Délégué Officiel	Observations
BOURG DE PEAGE (Gymnase 2 complexe Vercors après Géant Casino venant de Valence)	WEBER Stéphane	MZOUGH Mohamed	POMMIER Michel + Membres de la Commission des jeunes	

- **Repas du midi** : Le club support fourni le casse-croûte
- **Indemnités arbitres** : 70€ pour la journée réglé par virement

### AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

#### MARS 2024

- Samedi 02 mars : Deuxième Formation continue des jeunes arbitres U15/U17 et U20 (matinée)
- Samedi 16 mars : Formation continue des arbitres classés D4 (matinée)
- Samedi 30 mars : Dernière Formation continue des jeunes arbitres U15/U17 et U20 (matinée)

#### AVRIL 2024

- Samedi 13 avril : Formation spécifique arbitrage Beach Soccer (journée)





- Samedi 27 avril : Formation continue des arbitres adultes et jeunes toutes catégories (matinée)

## JUIN 2024

- Vendredi 07 Juin : Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

### COURRIERS DES ARBITRES

- **MALOSSANNE Aurélien** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 12/03/2024. Lu et noté. Très prompt rétablissement.
- **MALOSSE Sébastien** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D3 du samedi 17/02/2024 pour raisons personnelles. Lu et noté.
- **YANIK Nazmi** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D3 du samedi 17/02/2024 pour raisons professionnelles. Lu et noté.
- **RAHIBI Mehdi** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D3 du samedi 17/02/2024 pour raisons professionnelles. Lu et noté.
- **GOIFFON Théo** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D3 du samedi 17/02/2024 pour raisons personnelles. Lu et noté.
- **HAVARD Clément** : Courriel nous informant de la très bonne intervention du délégué bénévole (Président de ST JUST ST MARCEL) lors de sa rencontre Seniors D 2 du 18/02/2024, pour son intervention auprès des spectateurs derrière la main courante. Lu et noté.
- **WEBER Stéphane** : Courriel nous adressant les félicitations des deux équipes lors de sa rencontre Seniors D 3 du 18/02/2024. Lu et noté.

### COURRIERS DES CLUBS

- **FC MONTEILIMAR** : Courriel nous informant du changement de lieu des rencontres Seniors D1 et D3 du 18/02/2024. Lu et noté.
- **FC BERZEME** : Courriel nous adressant un rapport circonstancié de leur délégué bénévole de la rencontre Seniors D 4 du 11/02/2024. Lu et noté.
- **US VALLEE JABRON** : Courriel nous informant des forfaits de ses équipes U 15 pour la coupe G. PESTRE du 17/02/2024 et Féminines pour la coupe C. WOLF DU 18/02/2024. Lu et noté.
- **US DU VAL D'AY** : Courriel nous informant du changement de lieu des rencontres Seniors D3 et D4 du 18/02/2024. Lu et noté.
- **AS CORNAS** : Courriel nous adressant leurs félicitations à l'arbitre de la rencontre seniors D2 du 18/02/2024. Lu et noté. Remerciements. Nous transmettons celles-ci à l'intéressé.
- **US MEYSSE** : Courriel nous informant de l'absence non excusée de l'arbitre de la rencontre Féminines U 18 du





18/02/2024. Lu et noté.

- **ASL GENISSIEUX** : Courriel nous adressant leurs félicitations à l'arbitre de la rencontre seniors D3 du 18/02/2024. Lu et noté. Remerciements. Nous transmettons celles-ci à l'intéressée.

Président  
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire  
Jean-Baptiste RIPERT